

Le Groupe P&V couvre l'usage des drones dans la RC Familiale

Bruxelles, le 22 avril 2016 – le Groupe P&V couvre dès lundi 25 avril l'usage récréatif des drones dans l'assurance RC Familiale

Notre société est constamment soumise à l'implémentation de nouvelles techniques innovantes. Les drones en sont un bel exemple. Le Groupe P&V - qui commercialise ses assurances via des courtiers sous la marque VIVIUM et via des agents sous la marque P&V - suit ces évolutions de près et peut, le jour de l'entrée en vigueur de la loi, assurer ses clients par une couverture automatique de l'usage récréatif de drones dans son contrat RC Familiale.

L'utilisation de drones n'est en effet pas sans dangers. Parfois il ne réagit pas comme voulu par son pilote. Les images d'un champion de ski échappant de justesse à la chute d'un drone ont fait le tour du monde.

Cadre légal

Afin de garantir la circulation des drones en toute sécurité, le législateur a prévu une réglementation spécifique. L'Arrêté Royal du 10 avril 2016 relatif à l'utilisation des aéronefs télépilotés dans l'espace aérien belge est paru le 15 avril dans le Moniteur Belge et entre en vigueur le 25 avril 2016.

Une extension gratuite dans la police Familiale

Le Groupe P&V a décidé d'étendre la couverture de sa police familiale à l'usage légal et purement récréatif d'un drone ne dépassant pas une masse de départ de 1 kg dans l'espace aérien belge.

La sécurité financière d'une famille est dès lors garantie quand la responsabilité extracontractuelle est invoquée dans le cadre de la vie privée. Chaque enfant ou chaque adulte qui joue avec son drone dans le jardin peut désormais le faire en toute tranquillité.

Le Groupe P&V propose cette couverture gratuitement à tous ses clients existants ayant souscrit un contrat RC Familiale ou désirant souscrire un nouveau contrat auprès d'elle. Ils ne doivent rien faire, la couverture est prévue automatiquement dans leur police. De cette façon les clients du Groupe P&V ne doivent se soucier de rien.

Pour plus d'information
Marnic Speltdoorn
Directeur Public & Press Relations
02.250.92.09

Le Groupe P&V est un groupe coopératif d'assurances actif en Belgique. Le Groupe P&V offre des solutions d'assurance aux particuliers, aux indépendants, aux entreprises et aux institutions à travers ses différents canaux de distribution et marques.

- Les produits et services de **P&V** sont distribués par un réseau de conseillers exclusifs.
- Les solutions d'assurance de **VIVIUM** sont proposées par le biais de courtiers en assurances indépendants.
- Le service Clients Institutionnels dispose d'une équipe commerciale interne, qui travaille directement avec des clients du secteur public et du secteur non marchand. Ce service offre des solutions sous les marques P&V et VIVIUM.
- Enfin, **ARCES** offre uniquement des assurances de Protection juridique qui sont distribuées par tous les canaux de distribution du Groupe P&V.

www.pv.be | www.actel.be | www.VIVIUM.be | www.arces.be